



Entrepreneurs,
Vous protéger est notre métier.



Communiqué de presse
Le 9 mars 2026

— Observatoire de l'emploi des entrepreneurs — Nouveau record historique : 61 459 chefs d'entreprise ont perdu leur emploi en 2025

61 459 chefs d'entreprise ont perdu leur emploi en 2025, selon l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs réalisé par l'association GSC et la société Altares. Chaque jour, 168 femmes et hommes se sont retrouvés sans emploi. Si le nombre reste plutôt stable par rapport à 2024 (+ 1 %), ce niveau historiquement élevé confirme la persistance de fortes tensions économiques.

- **Un nouveau record : pour la deuxième année consécutive, plus de 60 000 pertes d'emploi d'entrepreneurs en France.**
- **Les secteurs de la construction et du commerce, en grande difficulté depuis plusieurs années, sont les seuls à enregistrer une baisse des pertes d'emploi.**
- **Une forte disparité entre les régions.**

Un niveau très élevé mais cependant une tendance qui marque le pas après trois années de forte augmentation

Après trois années de hausse continue (+ 34 % en 2022, + 33 % en 2023, + 18 % en 2024), la courbe des pertes d'emploi des entrepreneurs semble enfin se stabiliser. Toutefois, il s'agit d'un plateau historiquement élevé depuis 2015, année de création de l'Observatoire. Pour la deuxième année consécutive, plus de 60 000 dirigeants sont concernés.

« Cette apparente stabilisation ne doit en aucun cas nous rassurer : nous restons à un niveau inédit de pertes d'emploi entrepreneurial. Le contexte économique demeure fortement dégradé, marqué par une croissance atone, des tensions géopolitiques persistantes et une instabilité politique durable. Les dirigeants naviguent à vue, dans un climat d'incertitude qui freine l'investissement et fragilise jusqu'aux entreprises les plus solides. Face à cette précarité qui s'installe, notre message ne change pas : il est essentiel d'anticiper les risques et de bien faire connaître les dispositifs de protection existants. L'année 2026 s'annonce déterminante. Les premiers indicateurs restent contrastés et rien ne laisse présager d'amélioration rapide sur les plans économique et politique. Pour les entrepreneurs, les priorités demeurent claires : surveiller étroitement leur trésorerie, maîtriser leurs risques et, surtout, ne pas rester seuls face aux difficultés. » **commente Hervé Kermarrec, président de l'association GSC.**

Des situations contrastées selon les secteurs

Le secteur de **la construction concentre, à lui seul, plus d'un quart (25,2 %) du total des liquidations judiciaires en 2025** (14 485). Après plusieurs années de forte dégradation, cela témoigne d'une légère amélioration (- 3,0 %), même si le contexte reste fragile notamment pour **les entreprises du BTP**. De leur côté, **les sociétés dans l'immobilier** – durement touchées par le ralentissement du marché immobilier post-covid – enregistrent en 2025 un recul marqué des liquidations d'entreprise (- 19,1 %).

Dans le commerce, on observe également quelques signes d'amélioration, notamment pour les commerces de bouche et l'alimentaire. En revanche, la situation reste délicate dans l'automobile, tant pour la vente que pour la réparation, qui concentre le plus grand nombre de liquidations judiciaires (2 666). *A contrario*, dans le commerce de détail, l'habillement montre une évolution plus favorable (- 9,0 %), après avoir essuyé de lourdes pertes ces dernières années.

La situation du secteur de **l'hébergement, restauration, débits de boisson reste défavorable**, avec une hausse de 7,6 %, soit 7 982 entreprises concernées. Et ce sont les structures de la restauration qui sont les plus impactées, puisqu'elles concentrent à elles seules plus de huit liquidations sur dix dans le secteur (6 559 ; + 8,6 %).

Les **services aux entreprises restent sous pression** (+ 7,1 % ; 7 853). Ces activités, dépendantes de la santé financière de leurs donneurs d'ordre, pourraient subir un effet domino si la conjoncture ne s'améliore pas.

La situation de **l'industrie** (+ 1,3 %), en ligne avec la tendance générale (+ 1,0 %), apparaît finalement moins alarmante que prévu alors que l'on pouvait craindre de fortes difficultés pour ces métiers. Dans le détail, on observe que la métallurgie enregistre une baisse des liquidations judiciaires (- 4,9 %). À l'inverse, les activités liées à l'environnement et à l'énergie (recyclage, traitement des déchets, etc.) sont très affectées (+ 27,3 %).

Le transport routier de marchandises, pour sa part, **résiste** (- 4,5 %), tant pour le fret de proximité que pour les longues distances. En revanche, les taxis traditionnels restent fragilisés par une concurrence accrue et la baisse du transport médical, qui constituait une source d'activité importante.

Parallèlement, les **difficultés persistent dans les activités tournées vers les particuliers**, notamment pour la coiffure et les soins esthétiques – constituant près des trois quarts des liquidations d'entreprise du secteur – qui cumulent des charges fixes élevées et une concurrence accrue des prestataires à domicile.

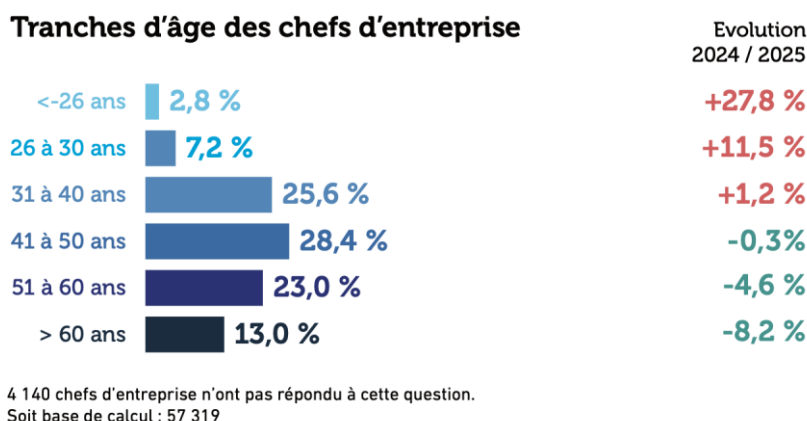


Une population de dirigeants concernés qui rajeunit légèrement

L'âge médian des entrepreneurs ayant perdu leur emploi diminue légèrement, passant de 46,3 ans en 2024 à **45,8 ans en 2025**. Cette tendance s'explique notamment par la forte **hausse du nombre de dirigeants de moins de 26 ans impactés (+ 27,8 %)**.

La tranche des **41-50 ans reste néanmoins la plus touchée**, avec 16 271 suppressions d'emploi, représentant plus d'un quart du total. Pour cette catégorie, beaucoup occupaient **des postes à la tête d'entreprises de plus de 10 ans**, montrant que l'ancienneté n'offre plus de protection : même des structures bien établies peuvent vaciller face à un contexte économique défavorable.

À l'inverse, les **entrepreneurs de plus de 50 ans semblent mieux résister**, avec une baisse de 4,6 % des pertes d'emploi. Cette évolution peut traduire un effet générationnel : une présence moins importante de dirigeants seniors en activité ou une plus grande solidité liée à l'expérience et à des structures déjà bien établies.



Très petites entreprises : une vulnérabilité structurelle persistante

Plus de 8 entrepreneurs touchés sur 10, dirigeaient une structure de moins de 5 salariés (50 451). Ces très petites entreprises concentrent l'essentiel des difficultés : manque de trésorerie, vulnérabilité face aux impayés ou aux bouleversements de marché. Elles n'ont ni les marges de manœuvre financières ni les équipes pour absorber les chocs. En 2025, la situation demeure particulièrement tendue : l'activité reste insuffisante et les niveaux de chiffre d'affaires ne permettent pas toujours de couvrir les charges fixes.

À l'inverse, **les dirigeants de structures de plus de 50 salariés voient leurs pertes d'emploi diminuer** (- 4,2 %). Les grandes PME, souvent plus anciennes et mieux capitalisées, résistent mieux aux aléas économiques. Plus structurées, ces entreprises apparaissent mieux armées face aux difficultés, un constat cohérent avec la meilleure résistance des dirigeants seniors, plus souvent à la tête d'entreprises plus anciennes et solides.

La situation se dégrade dans les entreprises de plus de 10 millions de chiffre d'affaires, avec une hausse de 11,2 % des pertes d'emploi après une année 2024 particulièrement favorable (recul de 26 % vs 2023).

Des territoires inégalement impactés

L'Île-de-France concentre toujours une part importante des pertes d'emploi entrepreneurial avec 14 319 dirigeants concernés (+ 0,6 %). Première région économique du pays, elle subit directement les effets des tensions observées à l'échelle nationale.

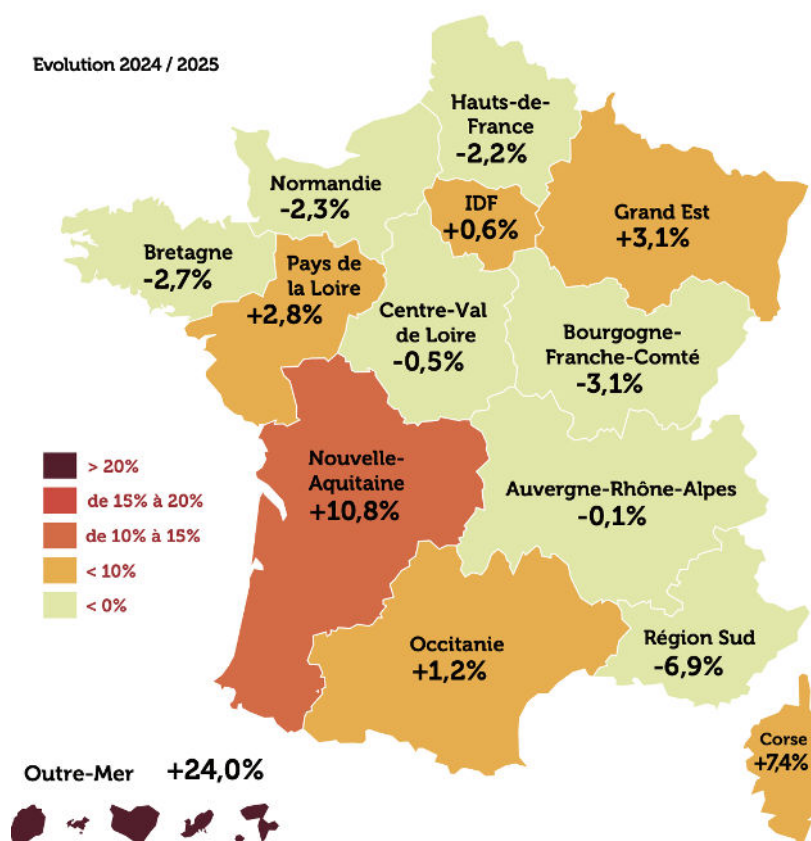
L'Auvergne-Rhône-Alpes, malgré une quasi-stabilisation (- 0,1 %), **est la deuxième région la plus impactée** avec 7 354 entrepreneurs s'étant retrouvés au « chômage » en 2025.

La Nouvelle-Aquitaine enregistre une hausse marquée de 10,8 % (5 724 entrepreneurs). Cette progression s'explique notamment par un effet de calendrier : de nombreuses liquidations prononcées en 2024 ont été finalisées en 2025. De plus, la taille du territoire et la diversité de son tissu économique contribuent à concentrer des difficultés dans plusieurs activités.

Quatre autres territoires affichent une augmentation supérieure à la moyenne nationale : la Corse (+ 7,4 % ; 393), le Grand Est (+ 3,1 % ; 4 339), les Pays de la Loire (+ 2,8 % ; 2 639) et l'Occitanie (+ 1,2 % ; 5 565).

À l'inverse, **la Provence-Alpes-Côte d'Azur présente la plus forte baisse** en 2025, avec un recul de 6,9 % (5 813 entrepreneurs). Elle devance la Bourgogne-Franche-Comté (- 3,1 % ; 2 010) et la Bretagne (- 2,7 % ; 2 241).

Enfin, 4 542 dirigeants ont perdu leur activité dans les Hauts-de-France (- 2,2 %). Ils sont 2 476 en Normandie (- 2,3 %) et 1 985 en Centre-Val de Loire (- 0,5 %).



Pour Thierry Millon, Directeur des études Altares : « Les cinq dernières années d'instabilité économique permanente ont fini par épuiser les ressources morales et financières de nombreux dirigeants. En 2025, près de 61 500 entrepreneurs ont dû se résoudre à liquider leur société, un niveau jamais atteint. Et le début de l'année 2026 ne laisse guère de répit : 6 400 défaillances ont été enregistrées rien qu'en janvier, là encore un record. Les dirigeants de TPE sont particulièrement exposés. Un choc financier, professionnel et familial dont on ne ressort pas indemne, d'autant que les mentalités sur l'échec entrepreneurial évoluent lentement. Pourtant, le droit à la seconde chance constitue un enjeu essentiel, humain autant qu'économique. Aider les entrepreneurs à rebondir, c'est permettre de mettre à profit leur expérience au service du dynamisme des filières et des territoires, et ainsi renforcer la vitalité économique globale. »

Méthodologie

Les données sont issues de l'analyse des entreprises, hors sociétés civiles et associations, placées directement, par conversion ou par résolution du plan en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce ou Judiciaire. Ne sont pas intégrées les procédures de fermeture ou dissolution à l'amiable de même que les révocations des mandataires sociaux.

À propos de l'association GSC

Depuis plus de 45 ans, la GSC est la réponse élaborée par les organisations patronales face au besoin de protection chômage des chefs d'entreprise et indépendants. L'association GSC est l'association qui a souscrit le contrat d'assurance de groupe GSC auprès d'un pool d'assureurs (Groupama, Allianz, Generali, SMABTP). Elle est administrée par le Medef, la CPME et l'U2P qui l'ont conçue en 1979. Elle veille aux intérêts des dirigeants affiliés au régime. La gestion du régime a été confiée à Groupama – GAN Assurances.

À propos d'Altares

Altares est l'expert de la donnée d'entreprise, créateur de solutions de pilotage et d'indicateurs de la santé économique et extra-financière des entreprises et des organismes publics, au sein de leur écosystème.

Grâce à ses outils et ses informations, Altares aide les responsables des structures privées et publiques, de toute taille et de tout secteur d'activité, à prendre sereinement des décisions éclairées.

Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations sur les entreprises, Altares s'appuie sur une base de données mondiale de plus de 600 millions d'entités légales (dont 11 millions en France) pour aider les acteurs économiques à se développer durablement, en intégrant, entre autres, les enjeux essentiels de conformité et de RSE.

Contact presse – Agence CorioLink

Léa Broussard - lea.broussard@coriolink.com - 07 60 42 57 54